

Relations industrielles Industrial Relations



Session intensive

Volume 2, numéro 3, novembre 1946

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023825ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023825ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1946). Session intensive. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 2(3), 2-2.
<https://doi.org/10.7202/1023825ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1946

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

RECHERCHES EN RELATIONS INDUSTRIELLES

(Suite de la page 1)

soit les employeurs ou les syndicats dans la politique qu'ils veulent établir dans leurs relations mutuelles ou bien que ce soit les professeurs dans leur enseignement. Ces recherches sont une condition *sine qua non* de toute action prudente et réaliste.

Des difficultés sans nombre s'accumulent devant ceux qui veulent effectuer des recherches sérieuses en ce domaine particulièrement. En plus des qualités personnelles que nous avons signalées comme requises de la part de ceux qui s'y livrent, il faut être capable de se procurer toute la documentation sur ce sujet. Or la documentation, dans les relations du travail, ne peut s'obtenir sans la collaboration des employeurs ou des syndicats qui sont les principaux acteurs de ce champ d'exploration.

Malheureusement, nous sommes obligés de nous rendre compte qu'il existe de la part de ces gens une certaine défiance à l'égard des hommes de science. Est-ce qu'ils ont peur que les renseignements fournis puissent être dévoilés et ainsi nuire à leurs intérêts? C'est possible, mais qu'on en soit bien convaincu : les travailleurs sociaux sont tenus au secret professionnel et les conclusions générales de leurs enquêtes ne mentionnent pas les faits particuliers qui pourraient être facilement identifiés. Ici, dans la province de Québec, cette défiance est peut-être plus grande que partout ailleurs. On constate qu'un étranger obtiendra facilement certaines informations, même celles qui devraient être tenues cachées, tandis qu'on fermera simplement la porte à l'un des nôtres. Serait-ce encore par paresse ou insouciance? Peut-être aussi. On est tellement préoccupé par toutes sortes de problèmes que l'on n'a pas le temps de disposer de quelques minutes ou même d'une heure pour contribuer à une enquête. On oublie que les travaux d'approches qui les ont précédés ont été longs,

que toutes les précautions ont été prises pour ne pas embarrasser celui qui doit fournir les renseignements et surtout qu'on ne demande point d'informations autres que celles que l'enquêté est capable de donner. Enfin, que l'on songe à toutes les hésitations que les conclusions d'une enquête peuvent dissiper et peut-être aux faux pas qu'elles feront éviter. Pour sauver quelques minutes, on risque de perdre des heures et des journées. C'est d'ailleurs ce qu'ont compris aujourd'hui les grandes entreprises qui vont même jusqu'à réclamer certaines enquêtes longues et dispendieuses et à en défrayer le coût. Elles croient que c'est là faire un bon placement.

L'Office des recherches en relations industrielles de l'Université Laval veut rendre service à notre province en contribuant à faire un peu de lumière sur les problèmes des relations du travail. Actuellement, il est à préparer une enquête importante sur les motifs qui ont amenés les employeurs et les syndicats à inclure dans leurs conventions collectives des clauses de sécurité syndicale et sur leur fonctionnement dans les faits. Le rapport des expériences qui ont été tentées de même que les informations fournies seront d'une grande valeur pour que l'on puisse se rendre compte, dans les faits, si ces clauses sont aussi dangereuses ou aussi profitables qu'on le soutient en certains milieux. Aucun doute que le résultat de cette enquête, si elle peut être menée à bonne fin, permettra de contribuer à éviter des discussions et des prétentions qui sont dommageables aux employeurs, aux syndicats et à l'ordre public. Pour cela, l'Office des recherches industrielles de Laval a besoin de la collaboration des employeurs et des syndicats. Nous avons toute raison d'espérer que les premiers intéressés seront aussi les premiers à la lui fournir.

GÉRARD DION,
directeur de l'Office des recherches.

SESSION INTENSIVE

La session intensive tenue, les 22 et 23 novembre, au Département des relations industrielles pour les employeurs et les directeurs de personnel, a été un franc succès. Près de cinquante entreprises industrielles ou commerciales y étaient représentées. Monsieur Louis Bilodeau, secrétaire de la section de Québec de l'Association professionnelle des industriels, a traité de la formation des contremaîtres et de la négociation des conventions collectives, et monsieur Germain Giroux, directeur du personnel à la Cie Limitée Dominion Corset, de Québec, a exposé le problème de l'instabilité du personnel. Les travaux furent suivis de discussions dirigées par l'abbé Gérard Dion, secrétaire du Département.

La session s'est terminée par un déjeuner au cours duquel des employeurs et des directeurs de personnel ont exprimé leur appréciation de la formule d'études accélérées utilisée par l'Université Laval. Des employeurs,

en faisant allusion aux avantages appréciables qui leur ont été fournis, ont souhaité la tenue prochaine de sessions du même genre, au cours desquelles des problèmes connexes seraient au programme. Monsieur l'abbé Dion, qui représentait officiellement le Département, a mentionné la décision, déjà prise à la Faculté, d'organiser des sessions à l'avantage du groupe des contremaîtres.

Le conférencier du dîner a été monsieur Gérard Tremblay, directeur du Département, qui a parlé de l'associationisme dans la civilisation actuelle. Le R. P. Georges-Henri Lévesque, Doyen de la Faculté, a également porté la parole. La Faculté, a-t-il déclaré, est, sans parti pris, au service de toute la société ; elle offre à tous ceux qui sont intéressés dans ces problèmes, un milieu élevé au-dessus des différentes mêlées, et tout à fait favorable à l'étude.